



Namur, le jeudi 29 août 2013

Madame,
Monsieur,
Chers Parents,

Dans quelques jours, votre enfant va entrer en 1^{ère} année de l'enseignement secondaire.

Avec toute l'équipe éducative, nous vous remercions et vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour mériter la confiance que vous nous avez accordée.

J'ai le plaisir de vous inviter, le lundi 2 septembre, à accompagner votre enfant afin de suivre ses premiers pas dans notre école.

Permettez-moi de vous détailler le déroulement de cette rentrée scolaire.

Lundi 2 septembre 2013

- ❖ **Dès 8h00**, des éducateurs et des professeurs vous accueilleront avec votre enfant dans la cour de récréation (entrée rue Lelièvre) et le guideront vers son rang.
- ❖ **A 8h30**, les élèves seront pris en charge par les professeurs responsables de l'accueil et intégrés dans leur future classe.
- ❖ **De 8h30 à 12h45** : activités d'accueil et visite de l'école.
- ❖ **De 12h45 à 14h00** : repas de midi qui sera offert.
‡ **Présence obligatoire.**
- ❖ **De 14h00 à 15h25** : rallye à la découverte de Namur

- ❖ **De 8h30 à 9h30** : les Parents sont invités à l'auditorium où leur seront présentés le projet d'établissement, le règlement d'ordre intérieur et le fonctionnement général de l'école.
A l'issue de cette séance, une collation sera proposée dans le restaurant scolaire.

Mardi 03 septembre 2013

- ❖ **De 8h25 à 9h15** : rencontre avec Madame la Préfète des Etudes à l'Auditorium
- ❖ **De 9h15 à 12h45** : activités d'accueil (aspect administratif : documents, horaire, journal de classe, farde d'avis ...).
- ❖ **De 12h45 à 13h50** : repas de midi (repas chaud sur facturation mensuelle ou votre enfant peut se munir de son pique-nique.)
- ❖ **De 13h50 à 15h25** : rallye « A la découverte de l'école ».

Mercredi 04 septembre 2013

- ❖ **CONGE** : Délibérations pour les professeurs.

Jeudi 05 septembre 2013

- ❖ **Dès 8h25** : Cours normaux selon l'horaire dicté aux élèves.

→ Fournitures scolaires :

Il est préférable de ne rien acheter avant la rentrée. Chaque enseignant précisera aux élèves le matériel nécessaire pour son cours.
Le journal de classe doit être, obligatoirement, celui distribué par l'école.

→ Documents à fournir au secrétariat (si non encore remis) :

- ✓ Le C.E.B.
- ✓ L'attestation de suivi de langue moderne
- ✓ La carte d'identité

→ Prêt du livre - photocopies - documents administratifs - activités sportives et culturelles :

Conformément à l'article 100 du Décret « Missions » du 24/07/1997, la cotisation pour l'année scolaire 2013 - 2014 sera de 130 € pour tous les élèves. Cette somme couvrira :

- ✓ Les livres reçus en prêt.
- ✓ Toutes les photocopies distribuées au cours de l'année scolaire (cours, notes, exercices, ...) y compris les droits d'auteur.
- ✓ Le journal de classe officiel.
- ✓ La farde pour les informations et communications diverses.
- ✓ Les activités sportives.
- ✓ Une caution de 30 € qui vous sera restituée en fin d'année pour autant que l'élève ait respecté et rendu les ouvrages qui lui sont prêtés.

Nous vous demandons donc d'avoir l'obligeance de verser, pour le 15 septembre 2013, la somme de 130 € sur le compte :

BE 54 0682 4353 5297

Merci de mentionner en communication le nom et prénom de votre enfant.

La gestion du prêt du livre et des photocopies sera assurée par :

L'ASBL Lycée - Athénée de Namur - Service Cours, 8 rue du Collège 5000 Namur

Vous réitérant nos remerciements pour votre confiance, nous souhaitons d'ores et déjà à votre enfant une très heureuse année scolaire.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de nos sentiments dévoués.

La Préfète des Etudes,
Florence GAUTIER